

Le 27 novembre 2019

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville, au 1881, chemin du Village, le mercredi 27 novembre 2019, à 18 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Mylène Joncas, Isabelle Jacques, Monique Richard, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

La conseillère Chantal Valois est absente.

Monsieur Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Demande de subvention pour la mise à niveau des sites de pratique d'activités
5. Transfert d'un surplus affecté pour l'aménagement de l'accueil de l'hôtel de ville
6. Transfert d'un surplus affecté pour les opérations du Mont Avalanche en 2019
7. Greffe
8. Période de questions en rapport avec les points figurant à l'ordre du jour
9. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 22 novembre 2019 à 15 h 06.

3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par la conseillère:
et résolu unanimement:

Daniel Millette
Isabelle Jacques

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2019-11-367
Acceptation de
l'ordre du jour

4. Demande de subvention pour la mise à niveau des sites de pratique d'activités

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard reconnaît que la pratique des activités récréatives et touristiques en sentier fait partie de l'identité même du territoire des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard reconnaît le bien-fondé de la pérennisation des sentiers et des infrastructures de plein air sur son territoire en temps qu'assise des saines habitudes de vie pour les résidents et visiteurs, ainsi qu'en tant que moteur attractif essentiel au maintien et au développement de l'économie de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a adhéré à la politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE les sentiers du Centre plein air et du Mont Avalanche ont été identifiés au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut comme étant des pôles récréatifs dont le rayonnement est régional;

ATTENDU QUE la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR) et la MRC des Pays-d'en-Haut ont identifié ces pôles de sentiers comme ayant un potentiel de retombée économique et sociale d'envergure régionale;

ATTENDU QU'une évaluation du réseau de sentiers a démontré la nécessité d'une mise à niveau de certains tronçons dans des zones névralgiques;

ATTENDU QUE l'état actuel des sentiers nécessite des interventions afin de maintenir et bonifier l'expérience client et la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard exigera que les aménagements soient réalisés en fonction des meilleures pratiques et normes environnementales en vigueur;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite miser sur le développement récréotouristique plus écoresponsable;

Il est proposé par la conseillère : Mylène Joncas
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise monsieur Mathieu Gaudet à déposer et signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à la demande d'aide financière du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air* (PSSPA) pour une somme de 60 000 \$ pour le projet de bonification et de mise à niveau des sentiers « LA CORBEAU, LA TRAVERSE DU PITCH et LA PUKAPAB ».

ET QUE le Conseil accepte de réserver et affecte une somme de 15 000 \$, ou minimalement 20 % du coût total du projet présenté au PSSPA, pour la mise à niveau des sentiers et sites de pratiques d'activités du territoire de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 55-912-67-000 (fonds de parc) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Jacques Cusson, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 27 novembre 2019

ADOPTÉE

Résolution
2019-11-369
Transfert d'un
surplus affecté
pour accueil de
l'HDV

5. Transfert d'un surplus affecté pour l'aménagement de l'accueil de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE le Conseil souhaite restructurer l'accueil du bâtiment de l'hôtel de ville;

Il est proposé par la conseillère : Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller : Daniel Millette
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la dépense de restructuration de l'accueil de l'hôtel de ville et un transfert de 28 000 \$ du code budgétaire « Surplus affecté bâtiments municipaux » (GL 55-992-10-000) vers le code budgétaire « Entretien bâtiments municipaux » (GL 02-190-00-522).

ADOPTÉE

Résolution
2019-11-370
Transfert d'un
surplus affecté
pour opérations du
Mont Avalanche
en 2019

6. Transfert d'un surplus affecté pour les opérations du Mont Avalanche en 2019

ATTENDU QU'un montant de 10 029,33 \$ demeure disponible pour les opérations du Mont Avalanche depuis 2017-2018 dans un surplus affecté;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite utiliser ce montant dans les opérations du Mont Avalanche pour la fin d'année 2019;

Il est proposé par la conseillère : Mylène Joncas
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le transfert de 10 029,33 \$ du « Surplus affecté Opérations Avalanche (GL 55-992-51-000) vers le poste budgétaire « Entretien équipements Avalanche » (GL 02-701-59-525).

ADOPTÉE

Résolution
2019-11-371
Greffé

7. Greffe

ATTENDU la résolution no 2019-06-160 pour l'embauche de monsieur Simon Vincent au poste de greffier;

ATTENDU QUE Monsieur Vincent satisfait aux fonctions qui lui sont attribuées et répond aux exigences et lois qui régissent sa profession;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme monsieur Simon Vincent dans son poste de greffier, le tout conformément au contrat d'emploi intervenu le 4 juin 2019;

ET QUE Monsieur Vincent bénéficie de tous les avantages sociaux des employés municipaux cadre à compter du 5 décembre 2019.

ADOPTÉE

8. Période de questions relatives à l'ordre du jour.

Résolution
2019-11-372

Levée de la séance

9. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller :
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Daniel Millette
Serge St-Pierre

QUE cette séance soit levée à 18 h 33.

ADOPTÉE

Claude Charbonneau
Maire

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier